



“ Quand on parle de porcelaine, on pense à Limoges et quand on parle de Limoges, on pense porcelaine ; nous voudrions la même chose pour le siège de Liffol.”

Anne Thireau-Gérard

Jeudi 12 mai 2016, le JT de Vosges Télévision réalise un sujet sur le label **Indication Géographique Protégée** auquel peuvent dorénavant prétendre les produits manufacturés. Le Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois a été parmi les premiers à déposer auprès de l'INPI une demande **d'IGP pour le siège de Liffol**.

Didier Hildenbrand, directeur du PLAB intervient et explique que cette demande était indispensable aujourd'hui pour lutter contre la mondialisation en informant et rassurant le consommateur avec **la mise en avant d'un territoire et de savoir-faire historiques**.



C'est également une reconnaissance publique d'un **savoir-faire de plus de 160 ans** dans la fabrication de produits plébiscités par les plus grands architectes d'intérieur et designers avec le **respect d'un process de fabrication rigoureux gage de qualité et de confort**.

Une cinquantaine d'entreprises et plus de 600 salariés pourraient bénéficier de cette **Indication Géographique Protégée "Sièges de Liffol-le-Grand"**. Décision attendue début 2017...

Durée du sujet : 1min48sec

[Cliquez ici pour regarder le reportage](#)